



## Côte d'Ivoire

Gilbert Bleu-Laine  
Ministre de l'Éducation Nationale



*M. Gilbert Bleu-Lainé est né en 1945 à Man, Préfecture de Man. Il est titulaire d'une licence en Droit des Affaires obtenue à Paris II-ASSAS. Il est expert comptable. M. Gilbert Bleu-Lainé entre au gouvernement en qualité de ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie du 2001 au 2003. Ensuite il devient ambassadeur de la Côte d'Ivoire en Inde, du 2004 au 2007. A partir du 2007, on le retrouve avec le portefeuille de l'Éducation Nationale. En octobre 2007, M. Gilbert Bleu-Lainé est élu membre du Conseil Exécutif de l'UNESCO pour le compte de la Côte d'Ivoire..*

### Education pour l'inclusion : approches, orientations et contenu en Côte d'Ivoire

Pour la Côte d'Ivoire, l'éducation constitue la priorité des priorités, et elle lui consacre plus de 40% de son budget. Il s'agit de former des citoyens responsables, capables de s'adapter à l'évolution du monde moderne. Pour ce faire, elle a inscrit son système éducatif dans la voie de l'inclusion, donnant un accès équitable à tous ses fils et filles. A cet effet, la Côte d'Ivoire a pris la loi 95-696-du 7-09-1995 relative à l'enseignement garantissant le droit à l'éducation à chaque citoyen.

Conformément à l'engagement pris par tous les pays du monde au sommet de Jomtien en 1990, et réaffirmé dans le cadre d'action de Dakar en 2000, la Côte d'Ivoire, a entrepris un certain nombre de réformes de son système éducatif pour la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous :

Au plan formel :

- La réforme des curricula axée sur la **Formation par Compétences** pour favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'apprenants ;
- Le recrutement additionnel de **4000 enseignants** du primaire et du secondaire pour palier l'insuffisance d'enseignants ;
- L'instauration des **classes passerelles** pour intégrer les enfants qui, du fait de la guerre, n'ont pu avoir accès à l'école ou l'ont abandonnée ;
- L'institution de **l'école intégratrice** pour insérer les handicapés physiques et sensoriels dans le système ordinaire, bénéficiant ainsi du même environnement que leurs camarades ;
- La création des **cantines scolaires** pour favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école surtout dans les régions sous scolarisées.

Au plan non formel :

- La création du **Service Autonome d'Alphabétisation** pour combattre l'ignorance et aider des hommes et des femmes non scolarisés à se former et à mieux s'insérer dans le tissu social ;
- La **formalisation des écoles confessionnelles islamiques** pour intégrer dans l'éducation formelle un millier d'enfants afin d'assurer leur avenir social.